



Conseil de la Ville

Règlement **RV-2022-22-53**
modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le
zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone L1321 à même une partie de la zone I1222 et par l'agrandissement de la zone I1224 à même une partie de la zone L1321, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 27 mars 2023

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 MAI 2023

Plan de zonage

